



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six février à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges ROUVIER, Maire.

**Présents :** M. Georges ROUVIER, M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Jean-Luc CABASSON M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL, Mme Irma MONACO.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Monsieur MILESI Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur ROUVIER Georges

Monsieur CORDOLEANI Olivier donne pouvoir à Madame BARBA Dominique

**Absents excusés sans pouvoir :**

Monsieur Daniel MUNTER, Madame Laure BERDUGO, Madame Irma MONACO

**Secrétaire de séance :** Monsieur MACHUEL Louis

Nombre de membres en exercice : 11    Nombre de membres présents : 08    Nombre de suffrages exprimés : 08  
Pour : 08    Contre : 0    Abstention : 03

**Création d'un emploi administratif à temps non complet (10h)**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en raison du surcroît de travail depuis plusieurs mois

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe échelon 6 à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires de catégorie C au sein de la mairie de Châteaudouble à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 pour subvenir aux besoins du bon fonctionnement. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 450

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1 mars 2015.

Filière : Administrative

Grade : Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

ancien effectif : 2

nouvel effectif : 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

- **DECIDE :**
- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **DE MODIFIER** comme suit le tableau des emplois :

SERVICE SECRETARIAT GENERAL DE LA MAIRIE					
	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Secrétaire Administrative	Adjoint administrative 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TNC * 28h
Secrétaire administrative et comptable	Adjoint administrative 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	TC **35h
Secrétaire administrative et comptable	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TNC * 10h

\*TNC = Temps non complet \*\* TC = Temps complet

- **ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
 Pour copie certifié conforme  
 Le Maire : Georges ROUVIER

